



**Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et
de la Mer
STEM
CADAM
147, route de Grenoble
06286 NICE cedex 3**

**à l'attention de Madame Marie-Hélène
CEZAC**

Nice, le **17 MAI 2019**

En réponse à votre courrier reçu le 15 mai 2019 et au projet d'ENEDIS du 12 avril 2019 concernant le PC n° 006 027 19C0005 situé avenue de la Gare à Cagnes-sur-Mer, je vous informe que la Métropole Nice Côte d'Azur ne prendra pas en charge la proposition d'ENEDIS.

En effet, au regard de l'article L332-8 du code de l'Urbanisme, ce raccordement permettant l'alimentation du projet peut être considéré comme un équipement exceptionnel.

Vous voudrez bien mentionner dans l'autorisation d'urbanisme la prescription d'équipement exceptionnel au sens de l'article L332-8 du code de l'urbanisme en précisant que toute modification demandée par le pétitionnaire ne sera pas financée par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Enfin, le promoteur réservera deux emplacements de 20m² pouvant recevoir les deux postes de transformation nécessaire au projet.

Le Directeur des Réseaux

Claude QUEYRANNE

Copie ENEDIS: Accueil Urbanisme BERE BT Bâtiment GDF Extension Centre 1, Boulevard de la Démocratie
CS 60444 83055 TOULON Cedex

Réf. S 1020034
Métropole Nice Côte d'Azur
Direction des Réseaux
Service Eclairage Public et Réseaux Concédés - 06364 Nice Cedex 4
Téléphone 04-97-13-25-19 / Télécopie 04-97-13-29-17
Email - gregory.menu@niccotedazur.org